



Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile
5, cour de la Ferme St-lazare, 75010 Paris. Tél : 01 42 47 81 54 ; Fax : 01 42 47 01 65
site : priartem.com ; email : contact@priartem.com

Téléphonie mobile Grenelle de l'environnement, une ignorance coupable

Le Grenelle de l'environnement qui se tient les 24 et 25 octobre 2007 était censé reprendre tous les sujets importants concernant la défense de notre environnement et de notre santé environnementale. Un espoir de mise à plat assortie de propositions concrètes était né. Mais cette grande messe non seulement ne semble pas devoir déboucher sur des orientations réellement renouvelées mais, plus grave encore, va ignorer des pans entiers de la pollution environnementale. L'ensemble des polluants physiques, nucléaire et radiofréquences notamment, se rangent dans cette catégorie des friches volontairement délaissées. Malgré nos demandes, nous n'avons pas été associés aux travaux préparatoires et, dans le document de synthèse proposé, pas un mot ne concerne la téléphonie mobile.

Cette absence est d'autant plus coupable que les résultats scientifiques les plus récents constituent des alertes de plus en plus précises sur les risques liés à l'usage du portable ou à l'exposition aux rayonnements des antennes-relais ; elle est d'autant plus coupable également que le laxisme gouvernemental actuel permet la commercialisation de portables spécifiquement dédiés aux enfants (Kiditel succédant au Babymo) malgré les appels à agir lancés, au niveau international, par des scientifiques responsables. La convergence de données montrant une augmentation des tumeurs du cerveau au-delà de 10 ans d'utilisation, les effets génotoxiques observés à des valeurs bien inférieures aux normes réglementaires actuelles laissent pourtant planer, eu égard à la population concernée, le spectre, si rien n'est fait, d'un très grave problème de santé publique.

L'inaction gouvernementale, l'obstination des responsables politiques à ignorer l'état actuel des connaissances scientifiques sur ce sujet, s'apparentent ainsi de plus en plus aux comportements déviants qui ont permis le développement de scandales sanitaires tels que ceux de l'amiante ou du tabac.

Aucun intérêt économique ou financier ne peut justifier que l'on sacrifie le droit fondamental de chacun à « un environnement équilibré et favorable à la santé » (art. de la Charte de l'environnement). Les riverains d'antennes, les utilisateurs de portables ne doivent pas continuer à jouer, involontairement, le rôle de cobayes. La téléphonie mobile peut se développer dans le respect des conditions de vie et de santé de tous. Encore faut-il exiger qu'il en soit ainsi !

Il y aura des lendemains qui déchantent à ce Grenelle bien décevant, nous serons là pour rappeler nos principales exigences :

- une réduction à 0,6 V/m de la valeur d'exposition chronique aux rayonnements des antennes-relais ;
- une réduction des DAS (Débit d'absorption spécifique) des portables ;
- l'interdiction de la commercialisation des portables spécifiquement destinés aux enfants ;
- le lancement de grandes campagnes d'information à destination des utilisateurs de portables afin que chacun connaisse les risques qu'il court et qu'il fait courir à ses voisins.